



Capacité de transport léger de marchandises (≤ 3,5 t)

RS5854 – « Attestation de capacité professionnelle de transport léger de marchandises » · certificateur : ministère chargé des transports · éligible CPF. 102 h à distance.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Acquérir les connaissances juridiques, commerciales, financières, techniques et réglementaires nécessaires pour gérer une entreprise de transport routier léger de marchandises (véhicules ≤ 3,5 t).
- ▶ Préparer et obtenir l'attestation de capacité professionnelle (RS5854), qui permet de devenir gestionnaire de transport et d'inscrire son entreprise au registre des transporteurs.

Programme détaillé – 102 heures à distance (e-learning tutoré), à votre rythme, par domaines + examen écrit final

Séquence 1 – Accès à la profession et au marché du transport ≈ 18 h

1. Réglementation des transports et accès à la profession

- ▶ Conditions d'accès : honorabilité, capacité financière, capacité professionnelle.
- ▶ Inscription au registre des transporteurs ; rôle du gestionnaire de transport.
- ▶ Licence de transport intérieur, titres et documents de transport (véhicules ≤ 3,5 t).
- ▶ Contrats de transport et contrats types ; responsabilités du transporteur.

Séquence 2 – Cadre juridique : droit civil, commercial, social et fiscal ≈ 22 h

2. Cadre juridique de l'entreprise

- ▶ Droit civil et commercial : contrats, formes juridiques (EI, EURL, SARL, SAS...).
- ▶ Droit social : contrats de travail, conventions collectives du transport, obligations employeur.
- ▶ Droit fiscal : TVA, fiscalité de l'entreprise et du véhicule.
- ▶ Responsabilités civile et pénale du dirigeant.

Séquence 3 – Gestion commerciale et financière de l'entreprise ≈ 26 h

3. Gestion et pilotage de l'activité

- ▶ Gestion commerciale : offre, tarification, devis, relation client et donneurs d'ordre.
- ▶ Gestion financière : compte de résultat, bilan, trésorerie, seuil de rentabilité.
- ▶ Calcul du prix de revient kilométrique et de la rentabilité d'une tournée.
- ▶ Financement, assurances et moyens de paiement.

Séquence 4 – Véhicules, normes et exploitation techniques ≈ 16 h

PUBLIC CONCERNÉ

Créateurs ou repreneurs d'une entreprise de transport routier léger de marchandises (messagerie, livraison, coursiers, déménagement léger), dirigeants, gestionnaires de transport et personnes en reconversion souhaitant accéder à la profession (véhicules ≤ 3,5 t).

PRÉ-REQUIS

Être majeur ; maîtriser la lecture, l'écriture et le calcul en français. Disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet (formation 100 % à distance).

DURÉE & ORGANISATION

102 heures de formation à distance (e-learning tutoré, accessible 7j/7), à votre rythme, sur une période adaptée + examen écrit final.

EFFECTIF

Formation individuelle à distance (parcours tutoré).

MODALITÉ

100 % distanciel – plateforme e-learning tutorée ; examen écrit final organisé à l'issue du parcours.

TARIF & FINANCEMENT

Sur devis – parcours certifiant éligible au CPF (prix consultable sur Mon Compte Formation). Finançable par votre OPCO selon votre branche (OPCO Mobilités, OPCO EP – branche taxi), par le FAFCEA pour les artisans (taxi / VTC) ou par France Travail selon éligibilité.

DÉLAI D'ACCÈS

11 jours ouvrés minimum entre la validation de l'inscription et l'entrée en formation (délai légal CPF / Mon Compte Formation).

CONTACT & INSCRIPTION

info@oxyformation.fr · 01 83 43 92 38 ·
www.oxyformation.fr · Mon Compte Formation ou demande de devis.



Capacité de transport léger de marchandises ($\leq 3,5$ t) (suite)

4. Véhicules et exploitation

- ▶ Caractéristiques et choix des véhicules $\leq 3,5$ t ; entretien et contrôles.
- ▶ Organisation de l'exploitation, des tournées et de la sous-traitance.
- ▶ Marchandises particulières et conditionnement ; assurances des marchandises.

Séquence 5 – Réglementation sociale et sécurité routière ≈ 12 h

5. Sécurité et réglementation de l'activité de conduite

- ▶ Réglementation du temps de travail et de conduite applicable.
- ▶ Sécurité routière, prévention du risque routier et éco-conduite (notions).
- ▶ Obligations en matière de sécurité et d'environnement.

Séquence 6 – Préparation et passage de l'examen ≈ 8 h · examen écrit

6. Préparation et certification

- ▶ Méthodologie de l'examen et entraînements (sujets types, étude de cas et questions).
- ▶ Examens blancs corrigés et révisions ciblées.
- ▶ Passage de l'examen écrit de l'attestation de capacité (RS5854).
- ▶ En cas de réussite : délivrance de l'attestation de capacité professionnelle.

Organisation pédagogique

Moyens & méthodes pédagogiques

Parcours e-learning tutoré conçu par des formateurs experts du transport et de la réglementation. Apprentissage à distance, à son rythme : cours, fiches de synthèse, quiz, études de cas et examens blancs ; accompagnement par un formateur référent. Plateforme accessible 7j/7 (modules, vidéos, exercices, annales).

Moyens de suivi & modalités d'évaluation

Positionnement individuel avant l'entrée en formation, évaluations formatives (quiz, examens blancs) tout au long du parcours et évaluation finale : examen écrit de l'attestation de capacité (RS5854). Attestation de fin de formation ; attestation de capacité en cas de réussite.

Profil des formateurs

Formateurs experts du transport (réglementation, prévention, exploitation ou relation client), justifiant d'une expérience professionnelle significative. CV et qualifications disponibles sur demande.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les conditions d'accès à la profession et au marché ; appliquer le droit civil, commercial, social et fiscal ; gérer la dimension commerciale et financière ; connaître les normes et l'exploitation techniques ($\leq 3,5$ t) ; appliquer la réglementation sociale et la sécurité routière.

ACCESSIBILITÉ – SITUATION DE HANDICAP

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie avec vous les adaptations nécessaires – nous contacter.

CERTIFICATION & VALIDATION

Attestation de capacité professionnelle de transport routier léger de marchandises ($\leq 3,5$ t) – RS5854, certificateur : ministère chargé des transports, enregistrée au Répertoire Spécifique. Éligible au CPF.

Épreuve : examen écrit organisé à l'issue de la formation ; attestation délivrée en cas de réussite.